

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 8 avril 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 46

**Délibération n° 2022-85****Objet de la délibération : Délibération portant approbation de la convention de financement de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon pour l'exercice 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 1er avril 2022.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

**Absents excusés :**

- **dont représentés :** DECANIS Alain donne procuration à LOUDES Serge, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine

**Absents :** BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, GOMART-JACQUET Blandine, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali

**Secrétaire de Séance :** Madame Carine PAILLARD

Monsieur Jean-Claude FELIX expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Tourisme ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2022-84 du Conseil de la Communauté d'Agglomération portant approbation de la convention d'objectifs entre 2022-2026 avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon et la Communauté de Communes Provence Verdon ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de la Loi NOTRe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les missions en matière de « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » sont rattachées, pour les communautés de communes et d'agglomération, à la compétence obligatoire « Développement Economique » ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte s'est dotée d'un schéma de développement touristique communautaire pour la période 2021-2027, approuvé par délibération n° 2021-306 du Conseil communautaire du 27 septembre 2021 ;

CONSIDERANT, par conséquent, que le partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon et la Communauté de Communes Provence Verdon fait l'objet d'une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2022-2026 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de la compléter afin de définir, de façon annuelle, les contributions financières des deux EPCI au budget de l'Office de Tourisme ainsi que les reversements de taxe de séjour ;

CONSIDERANT le projet de convention de financement 2022 annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 18 mars 2022 ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

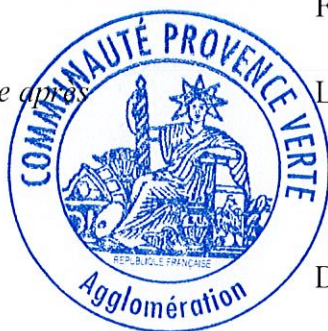
- **d'approuver les modalités de la convention de financement de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Provence Verte et Verdon, pour l'année 2022, ci-annexée,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant,**
- **et de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2022 de la Communauté d'Agglomération.**

M. Sébastien BOURLIN ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Fait et délibéré à Brignoles, le 8 avril 2022

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président,

Didier BREMOND